



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 7 juin 2006

CS - 1.12

Subvention COS 2006

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Une subvention est versée chaque année au Comité des Œuvres Sociales de Belfort.

Cette subvention est calculée sur la base de 2% du montant des traitements versés au titre de l'année n - 1.

Ainsi, au titre de l'année 2006, le montant de la subvention s'élève à 18 036 €.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget 2006.

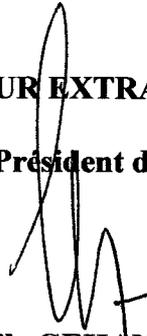
Le Comité Syndical à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 18 036 € au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la C.A.B, du C.C.A.S et des Collectivités adhérentes de Belfort, au titre de l'année 2006.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 14 JUIN 2006 conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 14 JUIN 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.


Emile GEHANT

